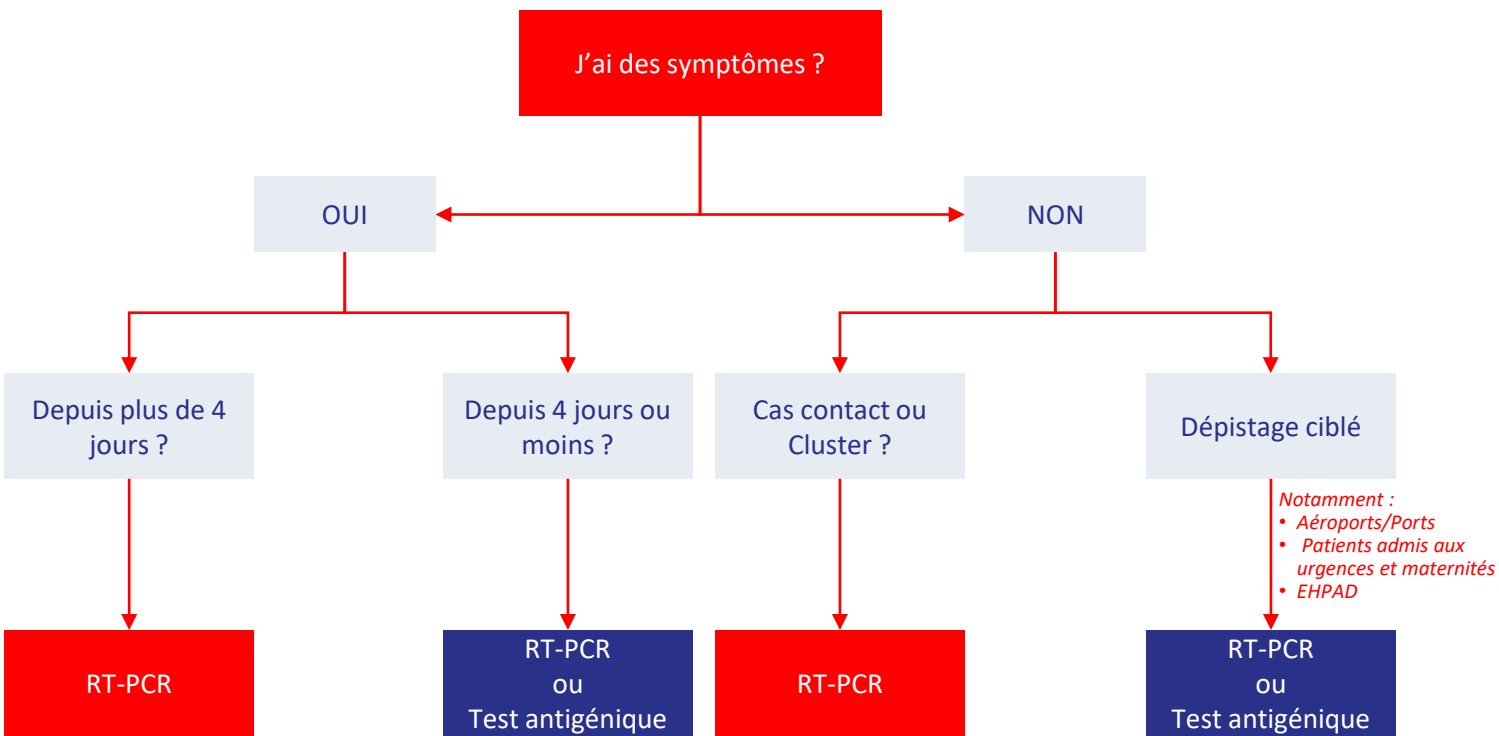


Test AntiGénique ou RT-PCR, quel test faire ?



J'ai ≥65 ans ou je suis à risque de forme grave, si mon test antigénique est négatif, je dois consulter mon médecin et faire un test RT-PCR de confirmation

Où puis-je me faire tester ?

- Après des laboratoires de biologie, médecins, pharmaciens et infirmiers réalisant des tests RT-PCR ou antigéniques
- Trouver l'information sur : www.sante.fr

Quel coût pour le patient ?

- Le test Antigénique ou RT-PCR est **accessible gratuitement** et sans ordonnance, il est pris en charge à 100% par l'assurance maladie